

**CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE****NOTICE D'INFORMATION.**

Exigé pour l'exercice de l'orthophonie, ce diplôme national est délivré par l'Université de Franche-Comté (UFR SMP).

**Le métier d'orthophoniste**

L'orthophonie est une profession de santé relevant de la famille des métiers de soins.

Elle consiste à prévenir, à évaluer et à traiter les difficultés ou troubles :

- du langage oral et écrit et de la communication,
- des fonctions oro-myo-faciales,
- des autres activités cognitives dont celles liés à la phonation, à la parole, au langage oral et écrit, à la cognition mathématique,

Elle consiste également à :

- à maintenir les fonctions de communication et de l'oralité dans les pathologies dégénératives et neuro-dégénératives,
- et à dispenser l'apprentissage d'autres formes de communication non verbale permettant de compléter ou de suppléer les fonctions verbales.

L'orthophonie s'attache aux dimensions plurielles du concept de langage, comme moyen d'expression, d'interaction et d'accès à la symbolisation dans toutes ses dimensions, notamment :

- dimensions linguistiques : préverbales, articulatoires, phonologiques, prosodiques, lexico-sémantiques, morphosyntaxiques, mais aussi habiletés discursives et pragmatiques, notamment dans la distinction énoncé/énonciation, ...
- dimensions cognitives dépendantes des fonctions mnésiques, des fonctions exécutives, du raisonnement, des ressources attentionnelles et des cognitions sociales,
- dimensions psycho-affectives : le langage comme organisateur de la pensée et du psychisme,
- dimensions sociales : le langage comme vecteur de la socialisation et repère d'identité culturelle.

L'orthophonie s'intéresse également à toutes les altérations de la sphère oro-faciale sur les plans moteur, sensitif et physiologique, ce qui recouvre les altérations de phonèmes, les dysfonctions linguales, les troubles des modes respiratoires, la dysphagie, les troubles observés dans les paralysies faciales et les dysfonctionnements de l'appareil manducateur.

**La formation**

Elle est organisée en cinq années universitaires (Décret n°2013-798 du 30 août 2013 – B.O. n°32 du 5 septembre 2013) dans les 19 centres de formation.

Les études d'orthophonie dispensées à l'UFR SMP de Besançon le sont à temps complet. Elles comprennent des cours théoriques, un enseignement pratique, des séminaires et des stages. Les enseignements pratiques et dirigés et les séminaires sont obligatoires.

Le contrôle des connaissances est effectué chaque semestre sous forme de contrôle continu ou d'examens partiels et terminaux.

Les études peuvent être suivies par des candidats bénéficiant d'un congé individuel de formation ou d'une allocation de formation reclassement. Se renseigner auprès du Conseiller de Formation - UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTÉ - FORMATION CONTINUE : 36 A avenue de l'Observatoire - 25030 Besançon *cedex* – *Tel.* : Tél: 03 81 66 61 15 (ou 21 accueil).

### **L'accès aux études**

L'accès aux études en vue de l'obtention du Certificat de Capacité d'Orthophoniste est réservé aux titulaires du Baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence, sous réserve d'avoir satisfait aux épreuves d'évaluation d'aptitudes prévues par la réglementation (Annexe 4, Bulletin officiel n° 32 du 5 septembre 2013). Le recrutement des étudiants a lieu chaque année.

Les candidats au Baccalauréat de l'année en cours, non encore titulaires de ce diplôme peuvent se présenter à la sélection. L'inscription définitive ne sera validée qu'en cas de succès au Baccalauréat.

Nous vous rappelons que les conditions d'inscription sont régies par le Décret n°71-376 du 13 mai 1971 relatif à l'inscription des étudiants dans les universités et les établissements publics à caractère scientifique et culturel indépendants des universités.

# Epreuves écrites d'admission aux études

*Aucun téléphone mobile n'est autorisé*



**1. - 1<sup>er</sup> groupe d'épreuves : à MICROPOLIS - 3 bd Ouest 25000 BESANCON (voir plan)**  
**Mardi 19 décembre 2017 de 13 h. 30 à 16 h. 30 au plus tard - accueil à 13 h. 30**  
(Une pièce d'identité ainsi que la convocation seront exigées)

## Questionnaire à choix multiple (Q.C.M.)

- Français (grammaire - orthographe - sémantique)
- Culture générale

**(Vous munir impérativement d'un stylo bille ou feutre de couleur noire ou bleue)**

Les 300 premiers candidats et les ex-aequo du 300<sup>ème</sup> seront convoqués au 2<sup>ème</sup> groupe d'épreuves.

**2. - 2<sup>ème</sup> groupe d'épreuves : à UFR SMP – 19 rue Ambroise Paré 25000 BESANCON -**  
**Mardi 3 avril 2018 de 13 h. 30 à 17 h. au plus tard – accueil à 13 h. 30**  
(Une pièce d'identité ainsi que la convocation seront exigées)

- Orthographe – grammaire
- Expression écrite

Les copies de l'épreuve "Expression écrite" des candidats ayant obtenu une note inférieure ou égale à 5/20 à l'épreuve d'"orthographe/grammaire" ne seront pas corrigées.

Les candidats seront classés en fonction des notes qu'ils auront obtenues. **Les 180 premiers et les ex-aequo du 180<sup>ème</sup> au deuxième groupe d'épreuves, seront convoqués aux épreuves orales.**

**2. - Epreuves orales : Entretiens avec un jury les 28 et 29 juin 2018 (\*)**

- Epreuves orales d'admission aux études  
Une note égale ou inférieure à 5 points sur 20 est éliminatoire

## Inscription des candidats aux épreuves écrites d'admission aux études

Les inscriptions se feront en ligne par l'intermédiaire du serveur de l'Université Franche-Comté :  
<http://www.univ-fcomte.fr>

Les candidats admissibles à l'oral devront, en outre, présenter 3 certificats médicaux le jour de la convocation aux épreuves orales.

- ✓ ORL (voir dernière page du dossier)
- ✓ Ophtalmologiste
- ✓ Médecin généraliste **agréé ARS\*\* (Agence Régionale de Santé)**, attestant que le candidat est physiquement apte à suivre l'enseignement et à exercer la profession d'Orthophoniste

(\*) En raison des contraintes de constitution des jurys, ces dates sont susceptibles d'être modifiées.

(\*\*) Les certificats ne comportant pas la mention « médecin agréé » ne pourront être pris en compte

**CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE**  
**INFORMATIONS SUR LES MODALITES D'ADMISSION**

<b>Inscription</b>	<p>En ligne par l'intermédiaire du serveur de l'Université Franche-Comté : <a href="http://www.univ-fcomte.fr">http://www.univ-fcomte.fr</a> du <b>14 octobre au 5 novembre 2017</b> (inclus)</p> <p>Frais de dossier : <b>80 euros</b> (aucun remboursement ne sera effectué au cas où le candidat ne se présenterait pas ou en cas d'élimination)</p>
<b>Numerus Clausus</b>	<b>25 étudiants en 2017</b>
<b>Epreuves de sélection</b>	<p>1<sup>er</sup> groupe d'épreuves : <b>mardi 19 décembre 2017.</b></p> <p>2<sup>ème</sup> groupe d'épreuves : <b>mardi 3 avril 2018.</b></p> <p>Entretien avec un jury : <b>28 et 29 juin 2018</b></p>
<b>Durée des études</b>	5 ans.
<b>Droits et frais de scolarité</b>	<p><b>Pour 2017-2018 : 554,10 euros</b> (auxquels s'ajoutent 217 euros au titre de la cotisation Sécurité Sociale régime étudiant et éventuellement une mutuelle complémentaire).</p> <p><b>Il faut également prévoir un "BUDGET"</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pour les stages</b> (déplacement, hébergement et nourriture).</li> <li>- <b>Pour le mémoire de fin d'études</b> (recherches documentaires, impression, reliure, etc.)</li> </ul>
<b>Résultats</b>	<p>- Les candidats admissibles à l'entretien pourront consulter leurs résultats sur le site web de l'Université de Franche-Comté (<a href="http://www.univ-fcomte.fr">www.univ-fcomte.fr</a>) <b>le 5 juillet 2018</b></p>

Hébergement, s'adresser à : Office du tourisme au 03.81.80.92.55

**Le centre de formation en Orthophonie de Besançon ne dispose pas d'annales.  
Aucune information ni aucun résultat ne seront donnés par téléphone.  
Aucun renseignement concernant le logement ou les transports ne sera donné  
par le secrétariat**

## CERTIFICAT MEDICAL



**A apporter impérativement lors de l'entretien**



*MEDECIN OTO-RHINO-LARYNGOLOGISTE*



**NOM ET PRENOM DU CANDIDAT :**



Audiogramme :



Motricité du voile :

Examen des cordes vocales :

CONCLUSIONS

Date, signature et cachet du médecin ORL consulté :

---



## CERTIFICAT MEDICAL



**A apporter impérativement lors de l'entretien**



*MEDECIN OPHTHALMOLOGISTE*



**NOM ET PRENOM DU CANDIDAT :**



VISION ŒIL DROIT :

avec correction

sans correction

VISION ŒIL GAUCHE :

avec correction

sans correction

FOND D'ŒIL :

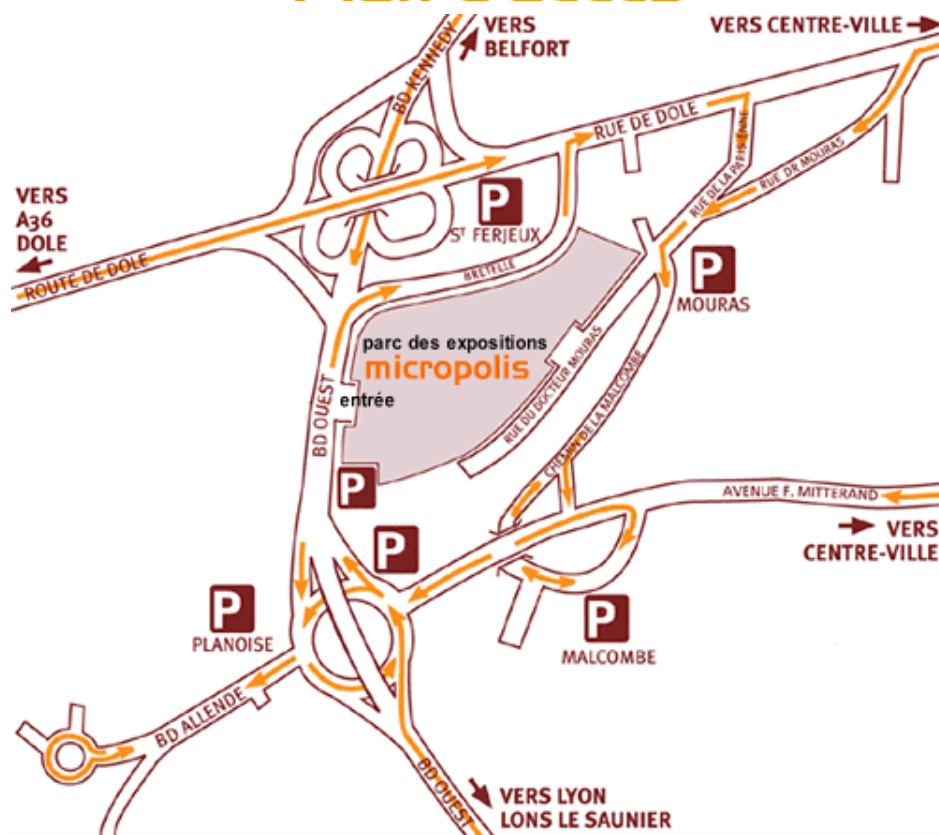
TONOMETRIE :

CONCLUSIONS :

Date, signature et cachet du médecin ophtalmologiste consulté :

## MICROPOLIS - 3 bd Ouest 25000 BESANCON

### Plan d'accès



### Accès par BUS

#### EN JOURNEE :

En semaine (du lundi au samedi) :

Lignes dans Besançon : 6 et 14 : station Micropolis

### Accès par TRAMWAY

Lignes 1 et 2 : station Micropolis

### Accès par ROUTE

- Autoroute A36: Mulhouse/Beaune
- Autoroute A5: Paris/Troyes/Dole
- Paris : à 405 Km | Lyon : à 260 Km | Strasbourg : à 250 Km |
- Lausanne : à 130 Km | Genève : à 175 Km | Stuttgart : à 390 Km

### Accès par RAIL

- Paris/Besançon : 2h30mn (TGV 5 fois par jour)
- Lyon/Besançon : 2h10mn
- Strasbourg/Besançon : 2h30mn